

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le 18 décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Madame Anaïs GRAVADE.

Absents excusés : Madame Edith LOTHE qui donne pouvoir à Madame Sylvie CAROEN, Madame Anne-Marie BARET qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne pouvoir à Monsieur Olivier GARIN, Monsieur Olivier FERON qui donne pouvoir à Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Nicolas PIOT qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas FOUQUE, Monsieur Raymond PIGNOL qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël DAUFFY.

Date de convocation : 09 décembre 2015

Secrétaire de Séance : Madame Christine TAVERNIER

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents et représentés : 27

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 10 novembre 2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

- ***Délibération n°CM14/106/2015 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 23 octobre 2015***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°057/2015 en date du 4 novembre 2015** : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Compagnie Nautilus – le 14/11/2015 – 500.00 € TTC
- **Décision n°058/2015 en date du 5 novembre 2015** : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Compagnie Atelier de l'Orage – le 3/04/2016 – 2 532.00 € TTC
- **Décision n°059/2015 en date du 26 novembre 2015** : Participations des familles – Séjour ALSH – Avril 2016
- **Décision n° 60/2015 en date du 3 décembre 2015** : Contrat de maintenance et de nettoyage des fontaines – E.C.F. – Année 2016 – 7 680.00 € TTC
- **Décision n° 61/2015 en date du 8 décembre 2015** : Versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) générale 2015

- **Décision n° 62/2015 en date du 9 décembre 2015** : Contrat de location – Séjour ski ALSH à Seytroux (74) – Avril 2016 – 9247.50 € TTC

## **II. INTERCOMMUNALITE**

• ***Délibération n°CM14/107/2015 : Voirie – Attribution de fonds de concours par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour les travaux de voiries réalisés par ses communes membres : approbation de la convention de fonds de concours entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la commune d'Ollainville***

- **Approuve** les termes de la convention d'attribution de fonds de concours proposée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, représentée par son Président.

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget communal 2016.

### **Adopté à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM14/108/2015 : Schéma départemental de coopération intercommunale : avis***

- **Emet un avis défavorable** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que proposé par Monsieur le Préfet de l'Essonne,

- **Donne** au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. MALECAMP, M. DAUFFY)**

## **III. FINANCES**

• ***Délibération n°CM14/109/2015 : Transfert de la compétence assainissement au SIVOA – Mise à disposition des biens du service assainissement et reprise des résultats***

- **Décide** :

- de clôturer le budget du service assainissement.

- de réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal M14 de la Commune (opérations non budgétaires, réalisées par le Comptable de la Commune).

- de transférer les résultats du Compte Administratif 2014 tels qu'ils résultent de la délibération n°10/44/2015 du 26 mai 2015, dans le budget principal de la Commune.

- d'ouvrir au budget principal de la Commune, par décision modificative, les crédits nécessaires à la reprise des résultats de clôture 2014 du budget assainissement.

- de ne pas transférer au SIVOA, les excédents constatés à la clôture 2014 du budget assainissement.

### **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. DAUFFY)**

• ***Délibération n°CM14/110/2015 : Créances éteintes***

- **décide** d'admettre en créances éteintes la somme de 1 454.84 € selon l'état transmis, arrêtée à la date du 12 et 13 novembre 2015.

- **dit** que les crédits seront inscrits en dépenses du budget de l'exercice 2015 de la commune d'Ollainville.

**Adopté à l'unanimité**

- **Délibération n°CM14/111/2015 : Budget Principal – Décision Modificative n°2-2015**

- **Approuve** la Décision Modificative n°2-2015 du Budget Principal de la Commune.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. DAUFFY)**

**IV. INTERGENERATIONNEL**

- **Délibération n°CM14/112/2015 : Charte d'organisation et de fonctionnement du Comité Consultatif des Aînés : approbation**

- **approuve** la charte d'organisation et de fonctionnement du Comité Consultatif des Aînés.

**Adopté à l'unanimité**

**V. PERSONNEL**

- **Délibération n°CM14/113/2015 : Création d'emplois**

- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

**- la création**

d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet  
d'un emploi d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet

**- la suppression**

d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet  
d'un emploi d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 3

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,

Grade : Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,

Grade : Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 7

- nouvel effectif : 6

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

**Adopté à l'unanimité**

**VI. URBANISME**

- ***Délibération n°CM14/114/2015 : Etude de faisabilité urbaine du Plan Directeur de la RN20 et de ses abords entre Massy et Boissy sous St Yon : approbation***

- **Approuve** l'étude de faisabilité urbaine du Plan Directeur de la RN20 et de ses abords entre Massy et Boissy sous St Yon.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. JOLY, M. DAUFY, Mme GRAVADE, M. PIGNOL)**

- ***Délibération n°CM14/115/2015 : ICPE – installation de broyage, concassage, criblage de déchets non dangereux inertes sur la commune de MARCOUSSIS***

- **Donne** un avis favorable sur le projet de la Société TPE qui consiste en l'installation de broyage, concassage, criblage de déchets non dangereux inertes sur la commune de MARCOUSSIS.

**Adopté à l'unanimité**

**VII. INFORMATION**

M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement du dossier sur le camping d'Ollainville.

Il rappelle également les dates suivantes :

- 8 janvier 2016 : Vœux du Maire à la population
- 25 janvier 2016 : vœux de Cœur d'Essonne Agglomération

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 19 janvier 2016, à 20h30.

La séance est close à 21h35.

*Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU*

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 7 janvier 2016.**